

# Hatrive

Bulletin municipal d'information

JUIN 2013



Les écoles d'Hatrive  
Pour le meilleur accueil possible des enfants

*Julien* **CAJOT**



***Production, vente et mise  
en œuvre d'enrobés.***

***Entreprise Julien Cajot et Cie s. e. c. s.  
1, Zone Industrielle Grasbusch  
L – 3370 Leudelange***

***Tél : 00352 4876761 - Fax : 00352 49 56 51 - email : cajot@cajot.lu***



## HATRIZE

### un village tourné vers l'avenir

Ce journal d'information municipale a pour objet de faire le point sur la vie et l'évolution de notre commune. Hatrize s'intègre parfaitement dans la dynamique territoriale de la Communauté de Communes du Pays de l'Orne et du Pays de Briey.

Depuis son élection en 2008, l'équipe municipale fait preuve de cohérence, de solidarité et d'assiduité dans la gestion des affaires communales. Des représentants de cette équipe siègent dans des structures intercommunales où ils défendent l'intérêt général.

De nombreux projets ont été réalisés dans la commune, certains parfois complexes et difficiles. Ecole maternelle, restauration de la rivière Orne et du bief de l'ancien moulin, déconstruction de l'ancienne minoterie, requalification des 3 chemins de liaison entre Moineville, Hatrize et Giraumont, rénovation de voiries, travaux d'amélioration de la salle des fêtes sont quelques exemples du travail accompli ; qui se poursuit en 2013 avec notamment la réhabilitation de la halte-ferroviaire, du chemin de la forêt et l'espace public relais de l'ancienne minoterie.

Hatrize, c'est aussi l'humain et le lien social. Nous restons attentifs au bien être de tous, singulièrement des plus fragiles. Nous développons une action culturelle et sociale importante sous diverses formes à l'école, dans le village, au CCAS...

Cette action s'appuie sur un personnel communal dévoué au service public.

De plus, sans la vie associative, Hatrize ne serait pas ce qu'elle est : une localité vivante, accueillante et dynamique. Merci et bravo à tous ses bénévoles.

Cependant, nous nous dirigeons vers des périodes difficiles pour les communes et nous vivons une période d'inquiétude forte où les chiffres du chômage explosent.

La crise principale n'est-elle pas la crise du travail dans notre pays ? C'est parce que le travail est insuffisamment valorisé, payé, reconnu, qu'il y a une crise économique et financière. Il faut remettre la question du travail au centre du jeu et donc de redonner du sens à l'économie et à la vie sociale. C'est ce qu'attendent nos populations.

A la lecture de ce bulletin municipal, vous constaterez que nous ne ménageons pas nos efforts dans ce contexte difficile, avec une pression fiscale modérée et des moyens limités, pour rester au service de nos concitoyens et améliorer votre cadre de vie.

Jean-Marie WEYLAND  
Maire de Hatrize  
Vice-Président de la  
Communauté de Communes du Pays de l'Orne

# Enseignement

## La réforme des rythmes scolaires



Elle est présentée comme un outil visant à permettre d'endiguer un phénomène inquiétant : la baisse, permanente ces dernières années, de la France dans le classement de l'OCDE portant sur le niveau scolaire des enfants. Conjointement, ses rédacteurs nous disent qu'elle est faite pour mieux se calquer sur les rythmes biologiques de l'élève, dans l'intérêt de l'enfant.

Nous ne pouvons tous qu'être d'accord avec une réforme qui s'assignerait ce double objectif. Dans les faits, malheureusement, on peut douter de l'un et de l'autre car :

- elle ne s'accompagne d'aucune réflexion sur le contenu même des enseignements
- elle ne fait qu'ajouter des temps de garde, sans nécessairement d'apport pédagogique, à des journées déjà lourdes pour les plus jeunes, ainsi qu'une demi-journée supplémentaire le mercredi matin faisant ainsi disparaître le repos de milieu de semaine.

En effet, le texte, de mise en place facultative à la rentrée 2013/2014 mais qui doit s'imposer à la rentrée 2014/2015, prévoit de faire passer la semaine scolaire de 4 jours (huit demies journées) à 5 jours (9 demies journées), avec un mercredi matin travaillé (le choix du samedi matin ne pouvant être que dérogatoire et sur accord expresse des autorités académiques).

Pour autant, le nombre global d'heures hebdomadaires d'enseignement (24 heures) n'est pas modifié.

C'est le contenu de la journée de l'élève qui change avec un temps d'enseignement ne pouvant excéder 5h30 (la demie journée ne dépassant pas 3h30, avec une pause déjeuner de 1h30 minimum) et une période périscolaire de 45 minutes dans le temps scolaire, dont l'organisation est à la charge des communes ou EPCI compétents.

Ceux-ci se voient ainsi confiée la lourde responsabilité d'organiser le temps scolaire en incluant un service facultatif, pouvant être gratuit ou payant, d'activités sportives, culturelles ou artistiques proposé à l'ensemble des enfants scolarisés dans la commune.

Afin de les inciter à mettre en place la réforme dès la rentrée 2013/2014 et, officiellement, pour en limiter l'impact financier sur les budgets des collectivités concernées, un fonds d'amorçage est mis en place pour la seule année 2013. Il assurera une aide de 50 euros par élève scolarisé pour les communes volontaires, auxquels peuvent s'ajouter 40 euros de dotation pour les communes pouvant prétendre à la dotation de solidarité urbaine ou à la dotation de solidarité rurale.

Les communes peuvent alors choisir de mettre en place (ou faire appel à) un CLSH. Les règles d'encadrement des

activités périscolaires sont assouplies, le niveau minimum exigé étant le BAFA avec une exigence d'un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants de 6ans et plus. Mais, les communes engagées dans un projet éducatif territorial peuvent bénéficier d'une dérogation pour 5 ans, portant le taux d'encadrement à un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, et un animateur pour 18 enfants de 6ans et plus.

Les communes peuvent aussi opter pour une autre solution d'accueil que le CLSH. Alors, elles « fixent elles-mêmes les taux d'encadrement applicables en veillant à ce que le nombre d'adultes présents soit suffisant pour assurer le bon déroulement des activités périscolaires organisées et la sécurité des enfants qui y participent ». Difficile de faire plus vague même si la responsabilité qu'auront alors les collectivités est bien réelle.

Les enfants en difficultés pourront, quant à eux, être accueillis en groupe restreint par un enseignant pendant ces 45 minutes hebdomadaires (à l'exception du mercredi) pour bénéficier « d'activités pédagogiques complémentaires ». Ils seront donc, de fait, exclus de toute autre activité proposée par les municipalités.

Pour assurer la mise en place de ce texte, les communes et EPCI concernés doivent prendre l'initiative de l'élaboration et la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) associant l'ensemble des acteurs intervenants et susceptibles d'intervenir, dans l'organisation du temps de l'enfant. Ce PEDT définira le champ et contenu de l'intervention de chacun des partenaires en veillant à ce qu'il y ait cohésion et complémentarité. Après son écriture, il sera soumis à l'autorité académique pour validation.

Au titre des critiques et outre l'impact financier très lourd de cette réforme pour les communes, on peut relever qu'en l'absence de concertation préalable avec les communes, le cas des RPI comme le nôtre et des incidences sur les transports scolaires, a totalement été oublié. De plus, ces dispositions, en permettant aux communes de mettre en place le dispositif et les actions de leur choix, risque d'induire une inégalité entre les enfants de communes modestes, ne pouvant par définition développer d'accompagnement lourd financièrement, et ceux de communes plus aisées, susceptibles d'organiser de véritables enseignements complémentaires. Elle mettra dès lors, de facto, les communes en concurrence. Enfin, en ouvrant la possibilité aux communes de faire payer aux parents ces activités coûteuses mais incluses dans le temps scolaire, on peut craindre qu'elle porte un coup au principe républicain de gratuité de l'enseignement.

# LES ECOLES D'HATRIZE

Nos écoles (maternelle et primaire) font partie du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Hatrize-Moineville, initié en 1981. Cela signifie qu'une partie des enseignements est assurée à Hatrize (les classes de maternelle et les CP, CE1 soit les cycles 1 et 2) et l'autre, à Moineville (les classes de CE2, CM1 et CM2 soit le cycle 3).

Pour permettre le meilleur accueil possible de nos enfants, ce dispositif est complété par un service périscolaire utilisable le matin, avant l'enseignement, à la pause méridienne avec cantine et le soir, après les cours, le tout étant géré par l'association Carrefour Jeunesse. Les petits de maternelle sont alors pris en charge par les bus et conduits dans les locaux dédiés à cette activité à Moineville, tandis que les plus grands sont accueillis dans les locaux de l'association, à Valleroy.

**Les écoles d'Hatrize comptent actuellement 5 classes.**

Les enseignants sont :

Ecole Maternelle « les Petits Lutins »



Petite section : Mme Neumann Dominique (22 élèves en 2012/2013)



Moyenne section : Mme Bourdiaux Myriam (directrice) (16 élèves en 2012/2013)



Grande section : Mme Mangenot Karine (directrice) (14 élèves en 2012/2013)

Ecole Primaire :



CP : M. Mathieu Stéphanie (directrice) (21 élèves en 2012/2013)



CE1 : M. Bombardier Kevin (23 élèves en 2012/2013)

L'équipe est complétée sur Moineville par :

- CE2 : M. Neumann Bruno
- CM1 : Mme Vidémont Christelle
- CM2 : M. Charpentier Olivier (directeur)

Le groupe scolaire d'Hatrizze tel qu'il existe aujourd'hui a été construit en 1953, avec un agrandissement en 1965 pour absorber une augmentation du nombre d'élèves. Il accuse donc logiquement les dommages du temps mais la municipalité est vigilante. Chaque année, elle consacre une partie de son budget à apporter des améliorations aux bâtiments. Ainsi, pour la rentrée 2012, les plafonds et les parquets de l'école primaire ont-ils été refaits et un abri bus en bois a été installé pour permettre aux parents d'attendre leurs enfants en étant abrités. Le couloir menant aux classes a également été repeint et une fresque y a été réalisée par un papa talentueux à partir de dessins des enfants.



Abris voyageurs : les parents protégés de la pluie

avant les vitres faisait fortement monter la chaleur dans les classes, rendant l'atmosphère étouffante.

Peu après son installation, la nouvelle équipe municipale a donc décidé de rénover l'école avec le souci d'en faire un bâtiment exemplaire d'un point de vue environnemental. Après appel d'offres, c'est le projet de l'architecte Claude VIOT qui est retenu. Les travaux débutent à l'été 2011 et doivent s'achever... avant la rentrée !

La façade est abattue. A sa place est installée une structure en bois imputrescible, conservant de grandes ouvertures pour un éclairage naturel optimal des classes, mais ayant fait l'objet d'une isolation performante et dotée d'huissieries PVC triple vitrage. Au dessus, une avancée ou « casquette » est aménagée afin de limiter les passages du soleil aux heures les plus chaudes du printemps et de l'été.

L'intérieur des classes est également refait du sol au plafond en privilégiant des matériaux agréables et faciles à vivre. Chaque salle est parée de couleurs vives (reprises en façade) pour le plus grand bonheur de nos dynamiques enfants.

L'accès aux personnes handicapées est également travaillé avec, notamment, la construction de WC adaptés.

D'autres travaux sont moins visibles mais tout aussi importants car ils garantissent consommation énergétique réduite et confort thermique : réfection de l'isolation, mise en place d'une VMC double flux, installation d'une pompe à chaleur. Ces travaux, dont le montant s'est élevé à près de 302 000 euros, ont été rendus possibles grâce aux importantes subventions obtenues auprès de partenaires tels que l'Europe, l'Etat, la région Lorraine, le département de Meurthe et Moselle.

Le pari a été tenu et, à la rentrée 2011, c'est dans une école maternelle refaite à neuf et lumineuse que les petits élèves émerveillés ont pu prendre place.



Une fresque originale réalisée par un papa talentueux décore le couloir de l'école primaire



L'école maternelle quant à elle a fait l'objet d'une réfection quasi-complète en 2011. Les grands pans vitrés qui ornaient la façade rendaient en effet les salles de classe aussi inconfortables en été qu'en hiver. Les huisseries, devenues vieilles et laissant passer l'air, rendaient le bâtiment particulièrement énergivore sans pouvoir pour autant y maintenir une température agréable. A la belle saison, le soleil chauffait



## Centre Communal d'Action Sociale

### Une permanence sociale appréciée

Depuis novembre 2011 une permanence CCAS a lieu 1 fois par mois le vendredi matin de 9h à 10h30 en mairie. L'objectif étant d'apporter un nouveau service à la population du village en matière d'information, d'orientation et/ ou d'aide financière.

La permanence est ouverte à tous les habitants du village et n'a pas vocation à remplacer les permanences des autres organismes sociaux mais bien de les compléter et de faciliter l'accès à l'information et aux droits des personnes.

Depuis la mise en place de cette permanence, 10 personnes se sont présentées et l'intervention du CCAS via celle-ci concerne 12 familles (information reçue en mairie par des tiers qui nécessitait l'intervention du CCAS.)

10 visites à domicile ont été réalisées.

La majorité des personnes qui sollicitent le CCAS dans le cadre de cette permanence sont des personnes de + de 60 ans (91.6%) pour des informations concernant leurs droits ou l'accès à des aides ménagères en lien avec une perte d'autonomie et une intervention en lien avec la vulnérabilité.

Une personne pour une demande d'intervention auprès d'EDF suite à une régularisation de facture.



Sandrine Schmitt, conseillère municipale coordonne aux côtés du Maire et des membres du CCAS l'aide aux personnes

Un soutien relationnel dans l'objectif de rompre l'isolement social a pu être également réalisé et en particulier en direction des personnes âgées et de leur famille.

Il est repéré que la plupart des demandes sont en lien avec l'accès au droit des personnes en perte d'autonomie.

Il serait peut-être souhaitable d'envisager une information collective sur ce thème (à voir avec le Conseil Général et la CARSAT).

A noter qu'il existe également des demandes directes au maire, soit par les familles, soit par l'intermédiaire de l'Assistante Sociale de secteur. Ces interventions ne sont pas comptabilisées dans ce bilan.

#### Permanences

##### CAF de Meurthe-et-Moselle :

21, rue Saint Lambert 54000 NANCY ☎ 0 810 25 54 10 [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

- Mercredi de 9h30 à 11h45 au Centre Intercommunal d'Action Sociale de JARNY (Place Aristide Briand)

- Mercredi de 13h30 à 15h45 au Centre Social Ville Plurielle de HOMECOURT (Place Neruda Allende)

##### CENTRE MEDICO SOCIAL

51 rue du Commerce 54240 JOEUF ☎ 03 82 22 10 70

**Permanences service social** : tous les mardis de 14h00 à 15h30 sur rendez-vous

**Consultations 2ème âge** : 3ème jeudi du mois après-midi

**MJC Ville Plurielle** – 54310 HOMECOURT

**Consultations nourrissons** : 1er lundi du mois après-midi

# Budget 2013

Le budget 2013 de la commune approuvé par le Conseil Municipal fait apparaître une situation financière saine de la commune.

Il s'établit comme suit en Section de fonctionnement : en dépenses et en recettes à 420 886 €  
Section d'investissement : en dépenses à 559 538 € et en recettes à 577 182 €

Pour poursuivre son développement, la commune a obtenu des subventions pour certaines opérations de la part de l'Etat, de la Région, de l'Europe et du Département.

L'endettement de la commune est très raisonnable et il va se réduire sensiblement dès 2015 et 2017.

A titre d'exemple, l'encours de la dette est de 179€ par habitant contre 471€ par habitant au niveau départemental et 595€ par habitant au niveau national pour des communes de même importance.

L'impôt local est moins élevé que les communes de même strate : moyenne de 147€ par habitant contre 186€ au niveau départemental et 276€ au niveau national.

Cependant, il ne faut pas se bercer d'illusions. Cette situation favorable aujourd'hui sera sans aucun doute beaucoup plus difficile à gérer à partir de 2014.

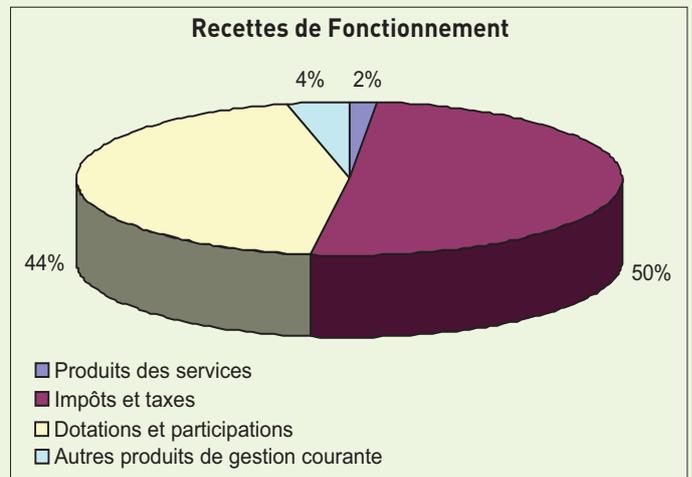
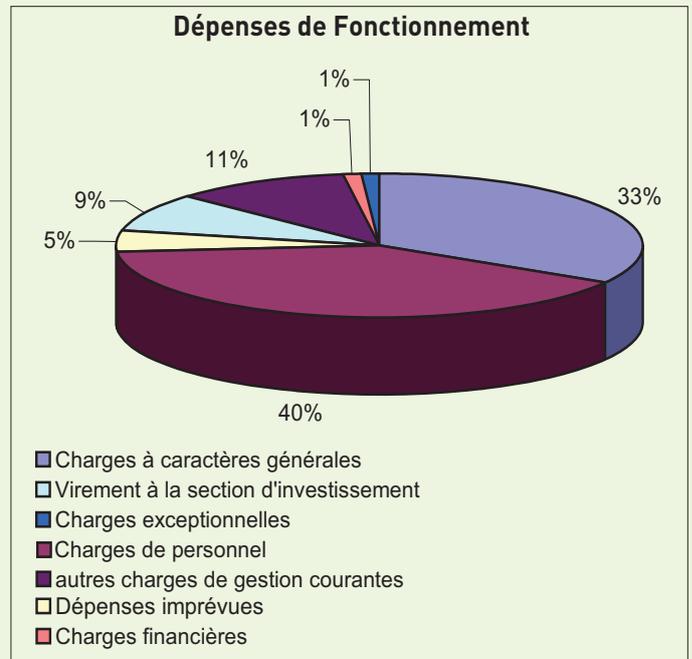
L'état va prélever sur les collectivités territoriales 4,5 milliards d'Euros d'ici à 2015. Par voie de conséquence la Région et le Département seront amenés à baisser leurs aides aux communes.

A cela, il faut rajouter la hausse de la TVA en 2014, les conséquences financières de la réforme des rythmes scolaires, la hausse des cotisations de retraite du personnel...

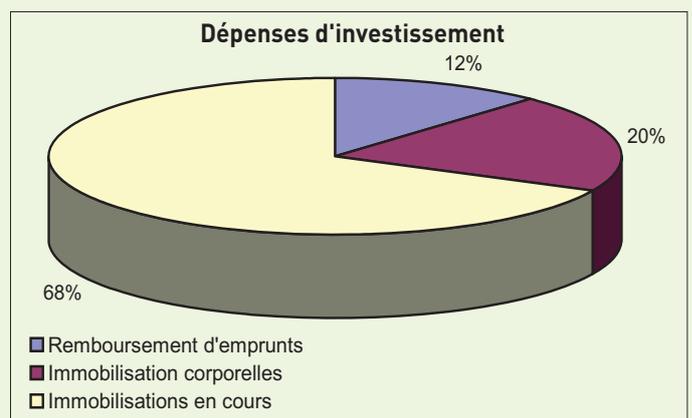
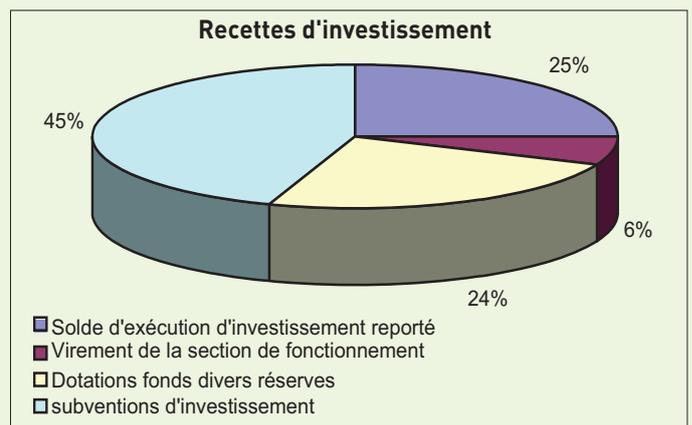
Tout cela aura un impact direct sur les services à la population, sur l'investissement public et donc sur l'économie locale alors que les collectivités territoriales représentent 70% de l'investissement public.

C'est une grande source d'inquiétude pour l'emploi et pour la réalisation de nos projets à venir.

## FONCTIONNEMENT



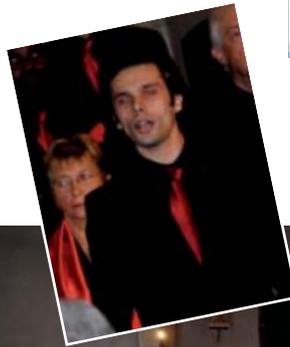
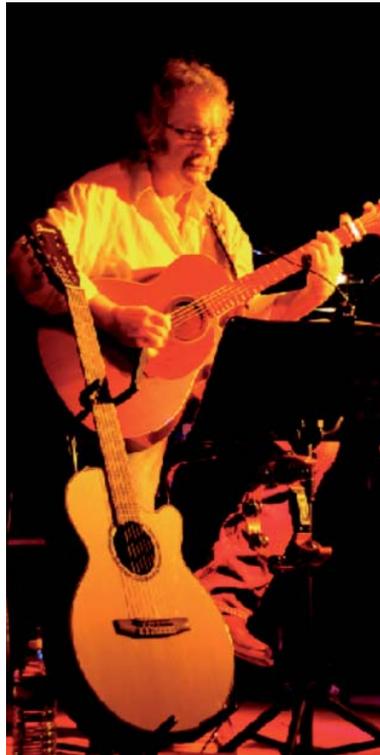
## INVESTISSEMENT



# Manifestations culturelles

Régulièrement la commune programme des manifestations culturelles de qualité pour un large public qui répond à chaque fois présent. La salle des fêtes aménagée en salle de spectacle et l'église Saint Martin sont des lieux parfaits pour tous ces spectacles. Pour exemples :

- le concert de l'Accordéon Club Lorrain à l'église qui a permis de découvrir d'autres facettes de cet instrument mythique.
- l'hommage à Georges Brassens avec Raphaël de Maio et Michel Maestro.
- les concerts du Carreau du Rock avec notamment Out of Time.
- le concert classique à l'église du Chœur de l'Atelier.
- le groupe australien Caravana SUN.



# Service Public

## Les élus municipaux et leurs responsabilités

### **Le Maire**

WEYLAND Jean-Marie – Vice-Président de la CCPO

### **Les Adjoint**

GONZALEZ – BRABAN Céline – 1er Adjoint (déléguée à la CCPO, à la Mission Locale des Pays de Briey et aux transports scolaires)

BETTING Noël – Adjoint (Président du SCRO et délégué au SDE)

FREYERMUTH André – Adjoint (délégué au SIRTOM et aux transports scolaires)

### **Les Conseillers Municipaux**

ANDRE Rémy (délégué au SOIRON), CHAMPLON Jean-Jacques, DI VIRGILIO Laure (déléguée au SIVU Chenil du Jolibois), GRANDGEORGE Geoffroy, HYPOLITE Gérard (Vice-Président du SIRTOM), KIEFFER Marc (délégué à la Mission Locale des Pays de Briey), LEVE Yann (délégué au SIVU Chenil du Jolibois), PESAVENTO Roland (délégué à la CCPO, à Orne-Aval et Vice-Président du SOIRON), SCHMITT Sandrine (permanences CCAS)

Le Conseil Municipal déplore la disparition de Serge Perreira Da Silva décédé le 13 décembre 2012. Adjoint au Maire, délégué de la commune au Syndicat des Communes Riveraines de l'Orne et au Syndicat Départemental d'Electricité, il a assuré avec compétence et dévouement son mandat d'élu. Nous garderons de lui un fidèle souvenir.

## Les fonctionnaires territoriaux

Equipe administrative :

- Mme MARCHETTO Isabelle
- Mme LEPETIT Laetitia

Equipe technique

- Mr HUNGLER Pierre
- Mr FIORENZA Angelo
  
- Mme KAUFMANN Marie-Ange (école, salle des fêtes)
- Mme DEGLAIRE Laurence (école primaire, mairie)
- Mme TIGHARGHAR Aldja (école maternelle)

**Votre mairie est ouverte :**

Lundi mardi jeudi de 14 h00 à 17 h00

Mercredi matin 9h00 à 12 h

Vendredi toute la journée

 03.82.33.02.20

E-mail : [secretariat@mairie-hatrive.fr](mailto:secretariat@mairie-hatrive.fr)



# Les Travaux

## Le point sur les grosses opérations

Contraint par nos limites budgétaires nous avons néanmoins pu dégager des marges financières pour réaliser des opérations importantes pour notre commune. Nous avons effectué de nombreuses démarches pour obtenir des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Europe. Enfin nous avons développé des partenariats constructifs qui nous ont permis de bien travailler et de répartir les charges financières. Il s'agit :

- du partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour la réhabilitation du site de l'ancienne minoterie.
- du partenariat avec le Syndicat des Communes Riveraines de l'Orne (SCRO), le cabinet SINBIO et l'agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la requalification de la rivière Orne.
- du partenariat avec la CCPO et les communes de Moineville et Giraumont pour la requalification des 3 chemins de liaison entre nos 3 communes.

### Réaménagement des ouvrages hydrauliques de l'ancienne minoterie d'Hatriz et de l'Orne

9 mois de travaux ont été nécessaires pour remédier à la dégradation des ouvrages hydrauliques résultant de la fermeture de la minoterie et restaurer ainsi le cours de l'Orne. La solution retenue a consisté à supprimer tout dénivelé entre l'amont et l'aval grâce à la démolition de l'ancien déversoir très endommagé et son remplacement par un seuil de fond fait d'un important enrochement. Le tracé du bief a été conservé avec un niveau abaissé et une renaturation complète du chenal d'écoulement et des berges. Les Berges de l'Orne ont été restaurées et des plate-formes de pêche créées.

Aujourd'hui chacun peut apprécier ce site requalifié. Ce projet par sa qualité a été nominé aux Trophées de l'Eau, au cours d'une cérémonie qui s'est tenue à l'Arsenal à Metz.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet relevait du SCRO dont le président n'est autre que Noël BETTING adjoint au Maire. La commune a été associée étroitement à l'exécution du chantier.



## Déconstruction de l'ancienne minoterie

La procédure de résorption de la friche industrielle a été engagée en 2003. Il aurait été normal que cette procédure ait été prise en charge par les propriétaires de la minoterie à la cessation d'activités. Ce n'est qu'en 2011 et 2012 que les gros travaux de déconstruction ont pu être engagés par l'entreprise MAYER. Ce fut une opération complexe et fortement contrainte, nécessitant des mesures de sécurité particulières. Auparavant les financements avaient été acquis et les autorisations de démolition obtenues notamment de la part du service départemental d'Architecture et d'Urbanisme.



## Bientôt la création d'un Espace Public Relais de Pays

La dernière étape de la requalification du site du moulin relève de la partie qualitative voulue par la commune mais aussi par nos partenaires Etat, Région et Département.

Elle consiste en l'aménagement de l'espace public relais de l'ancienne minoterie dont les travaux seront engagés à l'automne prochain. L'espace aménagé sera partagé en 4 parties : la partie stationnement VL, un espace public d'accueil et de jeux, un espace de manifestations et l'espace naturel de l'île. Le socle de la tour de l'ancien moulin sera transformé en belvédère accessible au public. Le système de vannage du moulin sera conservé. Ce projet a une dimension communale car la population pourra se l'approprier et intercommunale car il s'inscrit dans les projets d'aménagement du territoire par les intercommunalités.





## Hatrive-Moineville et Giraumont font un bout de chemin ensemble

Fortement dégradés par le temps, les intempéries ou les conséquences minières, les 3 routes de liaison entre Hatrive, Moineville et Giraumont ont subi un grand lifting de beauté.

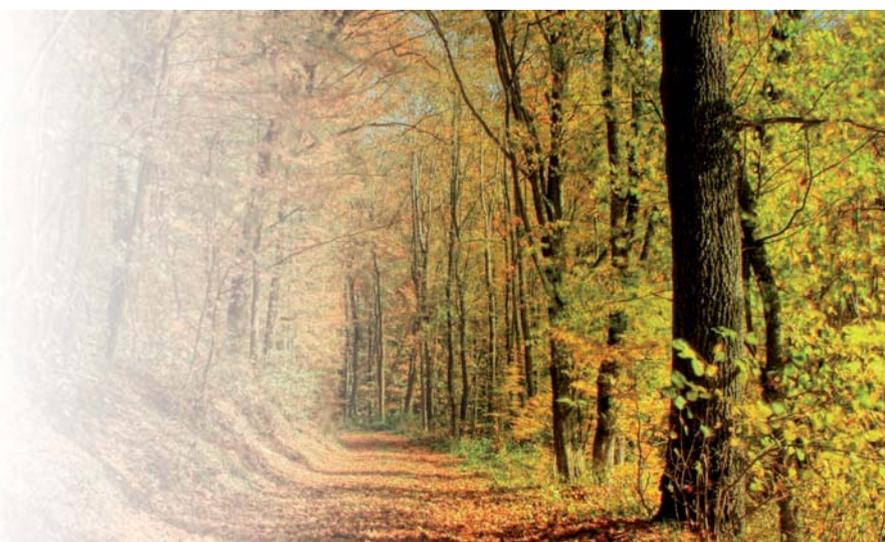
Les 3 communes ont uni leurs efforts pour élaborer et financer un projet de requalification et obtenir les soutiens financiers de la Région et du Département. Le résultat semble être apprécié des utilisateurs. Les 3 communes ont voulu donner à ces 3 chemins de liaison une vocation prioritaire pour les loisirs et le tourisme. Plutôt que d'interdire toute circulation automobile, elles ont institué un espace partagé où il est demandé aux véhicules motorisés de respecter cette

vocation. C'est la raison pour laquelle des ralentisseurs de vitesse ont été installés, la vitesse est limitée à 50 km/h et une signalétique routière et touristique a été mise en place. Soyez donc prudents et respectueux, surtout des marcheurs et des cyclistes. Méfiez-vous des fréquents contrôles de vitesse.

## Réfection du chemin d'accès à la forêt

Fortement dégradé, ce chemin sera réaménagé à l'été prochain. Il s'inscrit dans les plans d'itinéraire et de randonnée. Outre la partie circulée, nous procéderons à l'arasement des bas côtés, au curage des fossés et à l'élagage des abords. Le financement est assuré par la commune, une participation du Conseil Général et la réserve parlementaire du sénat.

Au final, les promeneurs, les affouagistes, les exploitants disposeront d'un nouveau chemin qui s'inscrit également dans l'aménagement du territoire en lien avec nos voisins.



## Une nouvelle halte-ferroviaire

La halte-ferroviaire de Hatrive était vétuste et peu attractive. Afin d'améliorer l'image de la commune à cet endroit ainsi que l'attractivité des transports publics, il a été décidé de réhabiliter cette halte-ferroviaire afin de sauvegarder le service public ferroviaire régional.

Des subventions ont été obtenues auprès de l'Etat, de la Région et du Département. Le projet respecte la charte d'aménagement TER. IL comprend une placette piétonne avec un espace d'attente confortable pour les voyageurs, un totem de signalisation et d'information, un nouvel espace de stationnement de 8 places pour véhicules légers et une place pour personne à mobilité réduite. Cette opération a nécessité le déplacement des bennes du SIRTOM de l'autre côté de la route sur de nouveaux socles bétonnés.



La gare d'Hatrive autrefois



La halte ferroviaire en chantier



## D'AUTRES ACTIONS D'AMELIORATION

- Réfections partielles de chaussée :  
Avenue du Val d'Orne, rue des Quintières et Chemin de la Croix  
Drainage et remise en état de la placette côté école maternelle  
Réfection de la signalisation routière horizontale

- Salle des fêtes : réfection des rideaux, vérification de la conformité de la salle, réfection du parquet, changement et abaissement du faux plafond, réfection des peintures et carrelages

- Réfection du logement communal situé au dessus de l'école primaire : salle de bain, cuisine, isolation du grenier, réfection électrique. Renouvellement du photocopieur et des ordinateurs de la Mairie  
Renouvellement du mobilier de la salle des mariages.

- Prochaine mise en conformité électrique du clocher de l'église : nouvelle armoire électrique, remplacement des canalisations électriques, nouvel éclairage intérieur, fourniture d'une centrale à microprocesseur, nouveau tableau de commande.

- Prochaine rénovation du local à vaisselle de la salle des fêtes



Opérations prévues à moyen et long terme.

- Avenue du val d'Orne : l'avant-projet est établi. Au regard de son coût prévisionnel, il y a lieu de réunir les financements possibles avant d'engager les travaux.
- Traverse d'Hatriz : l'avant-projet est réalisé et les aspects fonciers sont éclaircis. L'opération au coût très élevé (1 500 000€ environ) ne pourra être engagée dans l'immédiat. Il est nécessaire de réunir les financements nécessaires.

# Hommage à nos Porte-drapeaux

Les porte-drapeaux assurent bénévolement le service du port du drapeau tricolore lors des manifestations patriotiques. A Hatrize, les drapeaux rappellent la mémoire aux déportés, le conflit de la 2ème guerre mondiale et celui de la guerre d'Algérie.

Cette mission est hautement symbolique car le drapeau rend hommage au nom de la nation Française aux combattants et aux disparus. Elle s'exerce avec dignité et constance. Elle consiste avant tout à préserver et transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des anciens combattants. Sur proposition du Maire, la médaille d'honneur du Sénat a été remise à Jean-Louis Temporelli et Jean Henry, des mains de Mme Evelyne DIDIER, maire de Conflans en Jarnisy, sénatrice de Meurthe-et-Moselle, pour leur engagement en tant que porte-drapeaux de l'amicale des Anciens Combattants présidée par Mr René BONOMINI.

Mr Temporelli est porte-drapeau depuis 2003 quand il a remplacé Mr Husson. Mr Henry exerce cette fonction depuis 1986, soit 27 années de dévouement et de fidélité. Il a commencé d'exercer cette activité avec Mrs Huntzinger, Husson et Diot.



Remerciements et félicitations à nos deux médaillés.

## Magasin Multi-Services

Le magasin multi-services est une propriété communale. Pour diverses raisons, les gérantes ont déposé le bilan de leur commerce. La Municipalité a dû sélectionner un nouveau repreneur. Les procédures de relance de l'activité sont en cours. L'ouverture est attendue. Cette structure commerciale s'avère un bon service de proximité et un lieu de rencontres apprécié des habitants de la commune et au delà.

## Borne à incendie

Chaque année depuis 3 ans, le Municipalité a procédé au remplacement des bornes à incendie qui n'étaient plus conformes à un bon fonctionnement du service incendie.

## Déneigement

La coopération intercommunale entre Hatrize, Moineville et Valleroy a permis de mutualiser l'action en faveur du déneigement des voies communales. Les communes ont acheté du matériel de déneigement et se fournissent en sel auprès de la SANEF. Bertrand Choné, agriculteur à Moineville-Beaumont est notre nouveau prestataire de service. Il succède à Gérard Hypolite que nous remercions pour les services qu'il a rendu. Mr Choné met à disposition un tracteur qu'il conduit personnellement. Les 3 communes le rémunèrent sur la base du linéaire de déneigement et au prorata des heures de travail effectuées.

## Dératisation



Le magasin multi-services est une propriété communale. Pour diverses raisons, les gérantes ont déposé le bilan de leur commerce. La Municipalité a dû sélectionner un nouveau repreneur. Les procédures de relance de l'activité sont en cours. L'ouverture est attendue. Cette structure commerciale s'avère un bon service de proximité et un lieu de rencontres apprécié des habitants de la commune et au delà.

# Les aînés de la commune à l'honneur

Les personnes de plus de 60 ans sont chaque année invitées au traditionnel repas des aînés animé par une formation musicale. Celui-ci a eu lieu en Mars dernier. C'est un moment de rencontre conviviale très apprécié, au cours duquel ont été mis à l'honneur les doyens de la journée : Mme HUSSON Hélène âgée de 92 ans et Mr BONOMINI René âgé de 81 ans sachant que le doyen de la commune est Mr Jean LAROSE âgé de 89 ans qui ne pouvait être présent, et qui a été honoré par la municipalité à son domicile.



